

Direction des affaires générales
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_29

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE POUR LA VILLE DE LA GARENNE COLOMBES

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **21 novembre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date du **7 novembre 2023**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Ghislain DE BOUTRAY, délégué suppléant Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à M. DE BOUTRAY</i>
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Thierry DENOIS, délégué suppléant
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS

NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Madame May RAHAL, déléguée suppléante
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, délégué suppléant
GENNEVILLIERS	Monsieur Roger DUGUE, délégué suppléant Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à M. DUGUE</i>

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **3** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,

Vu Les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-7, L5211-8 et L5212-7 ;

Vu Les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération N°4-71/2023 du conseil de territoire de l'établissement public Paris Ouest La Défense en date du 26 septembre 2023, portant désignation d'un représentant de l'Etablissement au Comité Syndical de Sénéo ;

CONSIDERANT que l'établissement public Paris Ouest La Défense a désigné M. Ghislain DE BOUTRAY en tant que nouveau délégué suppléant à la suite de la démission de Mme Lauriane TEYSSIER de son mandat de conseillère municipale de la commune de la Garenne-Colombes ;

CONSIDERANT que chaque commune adhérente aux EPT se voit attribuer deux sièges de délégués titulaires et deux sièges de délégués suppléants et que si une commune dépasse 60 000 habitants en population municipale totale, elle se voit attribuer un siège de titulaire supplémentaire ;

-

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

PREND ACTE de la désignation par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, de

- Monsieur Ghislain DE BOUTRAY, en qualité de délégué suppléant pour la commune de la Garenne-Colombes.

Josiane FISCHER
Président

Pôle des affaires juridiques et financières
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **21 novembre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date du **7 novembre 2023**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Ghislain DE BOUTRAY, délégué suppléant Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à M. DE BOUTRAY</i>
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Thierry DENOIS, délégué suppléant
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER



SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Madame May RAHAL, déléguée suppléante
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, délégué suppléant
GENNEVILLIERS	Monsieur Roger DUGUE, délégué suppléant Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à M. DUGUE</i>

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **3** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 5 octobre 2023 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

-

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 5 octobre 2023. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

Josiane FISCHER
Président

Direction des affaires juridiques et financières
DOB

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2023_31

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2024

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **21 novembre 2023 à 18H00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92 000), sur convocation du Président en date du **7 novembre 2023**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Ghislain DE BOUTRAY, délégué suppléant Monsieur Philippe JUVIN, <i>pouvoir à M. DE BOUTRAY</i>
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i> Monsieur Thierry DENOIS, délégué suppléant
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Olivier MARMAGNE Madame Catherine MORELLE
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER



SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur Amirouche LAIDI

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Madame May RAHAL, déléguée suppléante
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE Monsieur Maxime CHARREIRE
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, délégué suppléant
GENNEVILLIERS	Monsieur Roger DUGUE, délégué suppléant Madame Isabelle MASSARD, <i>pouvoir à M. DUGUE</i>

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN Madame Emmanuelle RASSABY
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **3** Nombre de votants : **17**

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L. 5211-36 et L.2312-1, qui disposent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce dernier ;

Vu le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Règlement intérieur des instances de Sénéo et notamment son article 12 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, attribué à Suez Eau France à partir du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2027 ;

Vu le rapport présenté par Madame FISCHER sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le Comité syndical des choix retenus pour le prochain projet de budget.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Josiane FISCHER
Président